

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 mai 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-05-419 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 mai 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 11.4 Entente de prêt de terrain / Cascades Emballage carton-caisse – Vaudreuil, une division de Cascades Canada ULC / Partie du lot 4 874 621 / Activités sportives et camp de jour / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 mai 2021 et séance extraordinaire du 10 mai 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2021
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.4 Proclamation / Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / 17 mai
 - 4.5 Demande d'action au gouvernement provincial / Crise du logement social et abordable
 - 4.6 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2021
 - 4.7 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière
 - 4.8 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2021 / Commandite
 - 4.9 Accessibilité routière au poste de la Sûreté du Québec / Proposition du MTQ
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Licence / Conservation de sites Web et diffusion de leur contenu / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature
 - 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n°1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs

- 5.3 Vote par correspondance / Électrices et électeurs de 70 ans ou plus / Élection générale du 7 novembre 2021 et toute procédure recommencée à la suite de cette élection

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 avril 2021

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service du génie et de l'environnement / Nomination / Enviro-conseillère
- 7.3 Service des travaux publics / Embauche / Agente d'approvisionnement
- 7.4 Service des travaux publics / Embauche / Journaliers réguliers saisonniers
- 7.5 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Chef de division – Génie
- 7.6 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Chef – Mécanique / Autorisation de signature
- 7.7 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature
- 7.8 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicien en instrumentation
- 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.10 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations
- 7.11 Lettres d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) et l'Association des employés-cadres / Autorisation de signature
- 7.12 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge de soir
- 7.13 Mesure administrative / Employé n° 1058

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Octroi de contrat / Service Internet / Station Durocher / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

11. Culture et vie communautaire

- 11.1 Demande d'aide financière / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » de l'année 2021-2022 / Autorisation de signature
- 11.2 Octroi de contrat / 401-120-21-03 / Conception de scénographie, fourniture de services de projection et coordination technique pour le projet de création artistique numérique NATURA
- 11.3 Octroi de contrat / 401-120-21-04 / Conception, production et installation du mobilier / 405, avenue Saint-Charles
- 11.4 Entente de prêt de terrain / Cascades Emballage carton-caisse – Vaudreuil, une division de Cascades Canada ULC / Partie du lot 4 874 621 / Activités sportives et camp de jour / Autorisation de signature

12. Protection publique

- 12.1 Avis à la Ville de L'Île-Cadieux / Fin de la desserte en matière de sécurité incendie

- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1809.01 / Remplacement des puits P-1 à P-6 et aménagement d'un nouveau puits de pompage dans le roc au champ de captage d'eau souterraine de Vaudreuil-Dorion à Saint-Lazare
- 15. Génie**
- 15.2 Ordres de changement n°s 30 et 31 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780
- 15.3 Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-03 / Entrepreneur général / Travaux de stabilisation de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne
- 15.4 Engagement de la Ville en lien avec la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux / Report de la date de transmission du plan de gestion des débordements
- 16. Aménagement du territoire**
- 16.1 Adoption de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22
- 16.3 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-58
- 16.4 PIIA / 500, boulevard Harwood / Projet résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-59
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
- 18.1 Adoption / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1781-03 / Nuisances (RMH 450) / Herbe à poux
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1793-02 / Circulation (RMH 399) / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-17 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball
- 19. Direction générale**
- 19.1 Autorisation de la Direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Citoyens**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

21-05-420 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

21-05-421 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2021

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 10 mai 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

21-05-422 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

21-05-423 Proclamation / Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / 17 mai

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligner cette journée en tant que telle.

« ADOPTÉE »

21-05-424 Demande d'action au gouvernement provincial / Crise du logement social et abordable

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demandes soient faites à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1^{er} juillet :

- renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
- revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
- débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits;

2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :

- réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
- réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
- mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité exécutif de la CMM ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

« ADOPTÉE »

21-05-425 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2021

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2021, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Association Animation Jeunesse Vaudreuil, la somme de 30 000 \$;
- Carrefour Jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges, la somme de 1 425 \$;
- Club optimiste de Vaudreuil-Dorion, la somme de 8 700 \$;
- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.), la somme de 1 900 \$;

Organismes culturels

- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 21 500 \$;
- Club photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 375 \$;
- Coopérative de solidarité Csur la télé, la somme de 5 000 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel, la somme de 26 500 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 68 238 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 71 273 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 7 600 \$;

Organismes sociaux

- Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges), la somme de 1 900 \$;
- Centre de femmes « La Moisson », la somme de 1 190 \$;
- Fondation de l'Hôpital du Suroît, la somme de 5 000 \$;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, la somme de 950 \$;
- Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS), la somme de 25 000 \$;
- Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil, la somme de 950 \$;
- Fondation du Collège de Valleyfield inc., la somme de 15 000 \$;
- La Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir), la somme de 4 750 \$;
- La Relâche (Répit V.S.), la somme de 1 900 \$;
- Le Zèbre Rouge, la somme de 10 000 \$;
- Parrainage civique de Vaudreuil Soulanges, la somme de 3 000 \$;

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2021, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants, sous réserve d'une validation des programmations et activités pour l'année 2021, qui seront recommandées par le Service des loisirs et de la culture au trésorier pour paiement :

Organismes communautaires

- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 4 750 \$;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion, la somme de 15 000 \$;

Organismes culturels

- Chœur Chants de coton, la somme de 1 900 \$;
- Ciné-club La Boîte Lumineuse, la somme de 10 835 \$;
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 4 750 \$;
- Le Chœur Espéranto, la somme de 3 000 \$;
- Orchestre à vents du Suroît, la somme de 1 600 \$;
- Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc, la somme de 5 000 \$;
- Troupe de théâtre les Philanthropes, la somme de 2 000 \$;

Organismes sociaux

- Réseau Trait d'Union, la somme de 5 000 \$;

Organismes sportifs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Club de Soccer FC Trois-Lacs inc., la somme de 5 000 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 950 \$;

Événements spéciaux

- Festival Artefact, la somme de 20 000 \$;
- Commission scolaire des Trois-Lacs (Projet théâtre de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes), la somme de 5 000 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion), la somme de 40 800 \$.

« ADOPTÉE »

21-05-426 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier des services et du soutien offerts par ce Centre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'île pour personnes atteintes de cancer à titre d'aide financière en soutien aux services offerts par le Centre;

« ADOPTÉE »

21-05-427 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2021 / Commandite

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît à titre de commandite dans le cadre du Gala Mérite en histoire qui se tiendra virtuellement à la fin du mois de mai 2021.

« ADOPTÉE »

21-05-428 Accessibilité routière au poste de la Sûreté du Québec / Proposition du MTQ

CONSIDÉRANT les problématiques d'accessibilité au poste de la Sûreté du Québec (SQ) situé sur le boulevard Harwood, et ce, depuis son implantation;

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'accidents à cette intersection, certains impliquant des véhicules de la SQ;

CONSIDÉRANT l'importance que la SQ puisse facilement et de façon sécuritaire accéder à leur poste et en sortir;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a effectué en novembre 2020 une étude de circulation relativement à cette problématique;

CONSIDÉRANT que le MTQ a présenté les conclusions de cette étude aux membres du comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 10 mai 2021 et que le Conseil en a pris connaissance à cette même date lors d'une réunion de travail;

CONSIDÉRANT que le MTQ propose d'ajouter des feux de circulation à l'intersection de à l'intersection du boulevard Harwood et de la rue Bellemare, d'ajouter une voie de refuge sur le boulevard Harwood, en direction est, pour le virage à gauche vers le poste de la SQ et de fermer le terre-plein du boulevard Harwood à l'intersection de la rue Raoul-Blais;

CONSIDÉRANT que ces feux de circulation, en plus de régler les problématiques d'accessibilité au poste de la SQ, faciliteront également l'accès au boulevard Harwood lors de l'augmentation anticipée de l'achalandage occasionné, notamment, par la construction prochaine de développements résidentiels dans le secteur de la rue Chicoine et de l'école secondaire dans le secteur des rues de Clichy et de Chenoncau;

CONSIDÉRANT que le MTQ demande à la Ville de donner sa position officielle concernant sa proposition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville informe le MTQ qu'elle est favorable à la proposition de ce dernier de procéder, à ses frais, à l'ajout de feux de circulation à l'intersection du boulevard Harwood et de la rue Bellemare et d'une voie de refuge sur le boulevard Harwood, en direction est, pour le virage à gauche vers le poste de la SQ ainsi qu'à la fermeture du terre-plein du boulevard Harwood à l'intersection de la rue Raoul-Blais.

« ADOPTÉE »

21-05-429 Licence / Conservation de sites Web et diffusion de leur contenu / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que les sites Web suivants, gérés par la Ville, représentent une valeur importante par la richesse de leur contenu;

- <https://festivaldecirque.com>
- <http://maisonfelixleclerc.org/>
- <https://jesuismozaik.com/>
- <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>

CONSIDÉRANT que ces sites Web naissent, se transforment ou disparaissent sans conservation de la masse d'informations qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise la diffusion de ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

CONSIDÉRANT que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre un service de collecte et de conservation permanente de sites Web, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT que la Ville demeure titulaire des droits d'auteur des sites Web;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de section – Gestion documentaire soit autorisée à compléter et à signer, pour et au nom de la Ville, la licence autorisant BAnQ à conserver de façon permanente les sites Web mentionnés et de diffuser leur contenu sur son portail Internet.

« ADOPTÉE »

21-05-430 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n°1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 22 avril au 6 mai 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1807 intitulé :

« Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1807 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

21-05-431 Vote par correspondance / Électrices et électeurs de 70 ans ou plus / Élection générale du 7 novembre 2021 et toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'il soit permis à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, de voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

QU'une copie vidimée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

« ADOPTÉE »

21-05-432 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 avril 2021

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 30 avril 2021 totalisant un montant de 3 502 795,19 \$.

21-05-433 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 mai 2021.

« ADOPTÉE »

21-05-434 Service du génie et de l'environnement / Nomination / Enviro-conseillère

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 4 mai 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la nomination de M^{me} Judith Largy-Nadeau au poste régulier d'enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 18 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Largy-Nadeau est réputée avoir complété sa période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – *Changement de statut* de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Largy-Nadeau.

« ADOPTÉE »

21-05-435 Service des travaux publics / Embauche / Agente d'approvisionnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 mai 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Ana Carolina Bauer au poste régulier d'agente d'approvisionnement au Service des travaux publics, et ce, à compter du 7 juin 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Bauer aura une période d'essai de 960 h à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bauer.

« ADOPTÉE »

21-05-436 Service des travaux publics / Embauche / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 4 mai 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient embauchés M^{me} Sophie Sturkenboom et M. Marc Castonguay aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 18 mai 2021 au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Sturkenboom et M. Castonguay auront une période d'essai de 1 040 heures et devront obtenir leur permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de leur date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à leur confirmation dans leur poste à la suite de leur période d'essai;

QUE l'adhésion de M^{me} Sturkenboom et M. Castonguay au régime d'assurance collective s'effectue à compter de leur embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Sturkenboom et M. Castonguay.

« ADOPTÉE »

21-05-437 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Chef de division – Génie

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 4 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Charles O'Neil au poste régulier de chef de division – Génie au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 5 juillet 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. O'Neil aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. O'Neil.

« ADOPTÉE »

21-05-438 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Chef – Mécanique / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entériné le contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu entre le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et M. Pierre-Luc Madore le 11 mai 2021;

QUE le directeur général et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

21-05-439 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Cathalina Armbruster et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

21-05-440 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-665;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. François Joly, contremaître – Eau potable, datée du 21 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Richard Aubé soit confirmé dans son poste de technicien en instrumentation;

QUE des félicitations soient adressées à M. Aubé.

« ADOPTÉE »

21-05-441 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-181;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Jean-Luc Boucher, contremaître – Bâtiments, datée du 30 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Simon Lepage soit confirmé dans son poste de journalier régulier saisonnier;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lepage.

« ADOPTÉE »

21-05-442 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-764;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations, datée du 23 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Maxime Quesnel soit confirmé dans son poste de capitaine aux opérations;

QUE des félicitations soient adressées à M. Quesnel.

« ADOPTÉE »

21-05-443 Lettres d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) et l'Association des employés-cadres / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, le directeur général adjoint et trésorier et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) ainsi qu'entre la Ville et l'Association des employés-cadres relativement à la prime de garde partielle au Service des ressources humaines dans le contexte de la pandémie COVID-19.

« ADOPTÉE »

21-05-444 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge de soir

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-804 autorisant l'embauche de M. Martin Legault à titre de journalier régulier saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 5 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste régulier à temps complet de concierge de soir au sein du Service des loisirs et de la culture soit attribué à M. Martin Legault, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 25 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Legault devra compléter simultanément sa période d'essai de 1 040 heures ayant débutée le 20 octobre 2020 à titre de journalier régulier saisonnier ainsi que sa période de familiarisation de trois mois à titre de concierge de soir, ces conditions devant être remplies préalablement à sa confirmation dans le poste de concierge de soir;

QUE des félicitations soient adressées à M. Legault.

« ADOPTÉE »

21-05-445 Mesure administrative / Employé n° 1058

CONSIDÉRANT le rapport de M^{mes} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et Susy Boyer, conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail, daté du 5 mai 2021 et les faits et recommandation qui y sont rapportés concernant l'employé n° 1058;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence de mettre fin de façon administrative au lien d'emploi de l'employé n° 1058, et ce, rétroactivement au 5 mai 2021, pour les raisons invoquées dans le rapport de M^{mes} Bureau et Boyer;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines et la conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur général adjoint et trésorier, le directeur du service concerné ou son représentant ainsi que tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

21-05-446 Octroi de contrat / Service Internet / Station Durocher / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la construction de la station Durocher, laquelle est située au 35, rue Sauvé, Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les besoins en télécommunications de cette station via Internet;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, Bell Canada est la seule compagnie qui peut offrir ce service à cet endroit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'abonnement de 36 mois auprès de Bell Canada pour un accès Internet Fibre Affaires 10/10 avec une boucle sèche, et ce, pour un montant mensuel de 91 \$ excluant les taxes applicables;

QUE soient ratifiés les frais d'installation de 80 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

21-05-447 Demande d'aide financière / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » de l'année 2021-2022 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui encourage le développement de collections qui répondent aux besoins de la population desservie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à compléter, signer et acheminer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » 2021-2022 pour les achats de documents effectués en 2020.

« ADOPTÉE »

21-05-448 Octroi de contrat / 401-120-21-03 / Conception de scénographie, fourniture de services de projection et coordination technique pour le projet de création artistique numérique NATURA

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par la firme Évoluson inc.;

CONSIDÉRANT l'expertise et le très bon service fourni par cette firme lors d'une première expérience avec le projet EXPLORA en septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'objectif du Service des loisirs et de la culture d'augmenter le niveau d'expérience de l'exposition en art numérique NATURA;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec Évoluson inc. pour la conception de scénographie, la fourniture de services de projection et la coordination technique pour le projet de création numérique dans le cadre du projet de projection artistique numérique NATURA qui sera présenté à la population du 4 au 14 juin 2021, au parc situé au 405, avenue Saint-Charles;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense de 28 770 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-05-449 Octroi de contrat / 401-120-21-04 / Conception, production et installation du mobilier / 405, avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par la firme En temps et lieu S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT l'expertise de cette firme;

CONSIDÉRANT que la firme En temps et lieu a effectué l'ensemble de l'idéation de l'aménagement du parc situé au 405, avenue Saint-Charles et que son accompagnement était exemplaire;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans un processus de création et que certains éléments techniques pourraient évoluer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de service présentée par la firme En temps et lieu S.E.N.C. pour la conception, la production et l'installation du mobilier dans le cadre de l'aménagement du parc situé au 405, avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 125 851 \$ taxes applicables non comprises;

QUE le trésorier puisse toutefois autoriser une variation à la hausse ou à la baisse de 15 % de la dépense, s'il y a lieu, à la suite d'une recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture de modifier certains éléments du projet.

« ADOPTÉE »

21-05-450 Entente de prêt de terrain / Cascades Emballage carton-caisse - Vaudreuil, une division de Cascades Canada ULC / Partie du lot 4 874 621 / Activités sportives et camp de jour / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour des espaces appropriés pour la pratique d'activités sportives et pour la tenue de camps de jour;

CONSIDÉRANT que Cascades Emballage carton-caisse – Vaudreuil, une division de Cascades Canada ULC offre de mettre à la disposition de la Ville, à titre gratuit, une parcelle de terrain situé au 400, rue Forbes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des sports et loisirs soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de prêt d'une partie du lot 4 874 621 avec Cascades Emballage carton-caisse – Vaudreuil, une division de Cascades Canada ULC dont le texte sera substantiellement conforme à l'entente accompagnant la recommandation datée du 17 mai 2021 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil remercie Cascades pour son implication sociale et sa participation au bien-être de la collectivité et la vie sportive de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

21-05-451 Avis à la Ville de L'Île-Cadieux / Fin de la desserte en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion dessert actuellement le territoire de la Ville de L'Île-Cadieux;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion emploie maintenant des pompiers en caserne en tout temps, offre le service de premiers répondants et est en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans le nouveau schéma de couverture de risque de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, notamment au niveau de la force de frappe;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une restructuration complète, débutée en 2012, du Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'atteindre ces objectifs, le mode de tarification des services de desserte aux municipalités voisines a été revu en 2013 pour répartir équitablement les coûts associés à cette desserte entre tous les citoyens des villes desservies;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été soumis le 3 juillet 2019 à la Ville de L'Île-Cadieux avec le nouveau mode de tarification calculé au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU);

CONSIDÉRANT que les villages de Vaudreuil-sur-le-Lac et de Pointe-des-Cascades ont chacun signé une entente avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, acceptant ainsi le nouveau mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, bien que la Ville de L'Île-Cadieux ait acquitté les factures transmises par la Ville de Vaudreuil-Dorion en 2019 et en 2020, elle n'a toujours pas signé l'entente soumise en juillet 2019;

CONSIDÉRANT que des vérifications ont été faites verbalement auprès des représentants du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que ces derniers ont confirmé que l'entente proposée par la Ville de Vaudreuil-Dorion respectait les règles de l'art en matière de desserte de service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Cadieux a informé la MRC de Vaudreuil-Soulanges qu'elle refusait d'adhérer au nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que dans le cas de poursuites reliées à des sinistres, le schéma de couverture de risque confère une protection légale aux services de sécurité incendie des villes qui y adhèrent et qui respectent ses objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en maintenant une desserte sur le territoire de la Ville de L'Île-Cadieux alors que cette dernière n'adhère pas au schéma de couverture de risques de la MRC, la Ville de Vaudreuil-Dorion s'expose à des poursuites en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT l'importance qu'une tarification équitable pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion doit être appliquée à l'ensemble des villes qu'elle dessert en protection incendie;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 13 avril 2021 par le conseil de la Ville de L'Île-Cadieux demandant à la Ville de Vaudreuil-Dorion de renégocier les coûts reliés à la desserte du service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion ne renégociera pas le projet d'entente soumis le 3 juillet 2019;

QUE la Ville de L'Île-Cadieux soit avisée qu'à défaut par cette dernière d'adhérer au schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autoriser la signature du projet d'entente ci-dessus mentionné d'ici le 30 juin 2021, la Ville de Vaudreuil-Dorion cessera de la couvrir en matière de sécurité incendie à compter du 1^{er} juillet 2021;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux représentants du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la députée du comté de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

21-05-452 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1809.01 / Remplacement des puits P-1 à P-6 et aménagement d'un nouveau puits de pompage dans le roc au champ de captage d'eau souterraine de Vaudreuil-Dorion à Saint-Lazare

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement des puits p-1 à p-6 et l'aménagement d'un nouveau puits de pompage dans le roc au champ de captage d'eau souterraine de Vaudreuil-Dorion à Saint-Lazare, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 mai 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule des deux soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1809.01;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Forages LBM inc., 65, rue François-Bourgeois, local 1, Victoriaville (Québec) G6T 2G9, pour le remplacement des puits p-1 à p-6 et l'aménagement d'un nouveau puits de pompage dans le roc au champ de captage d'eau souterraine de Vaudreuil-Dorion à Saint-Lazare, et ce, pour un montant de 474 668,54 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1809.01;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt, une somme de 433 500 \$ soit transférée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé non affecté et qu'un remboursement soit effectué dans les limites de la loi lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

« ADOPTÉE »

21-05-453 Ordres de changement n^{os} 30 et 31 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 30 et 31 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 - appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 » totalisant un montant de 13 891,77 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-05-454 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-03 / Entrepreneur général / Travaux de stabilisation de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de stabilisation de la rivière Quinchien, secteur de la place Charlemagne - appel d'offres n° 401-110-21-03 » totalisant un montant de 32 197,94 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-05-455 Engagement de la Ville en lien avec la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux / Report de la date de transmission du plan de gestion des débordements

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-774, adoptée le 3 octobre 2016, par laquelle la Ville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique (MELCC) un plan de gestion des débordements et à assurer la réalisation des mesures compensatoires dans un délai de cinq ans suivant l'approbation dudit plan;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoit un délai maximal de trois ans pour la transmission du plan au MELCC, soit jusqu'au 3 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les études et analyses requises pour la préparation dudit plan sont en cours;

CONSIDÉRANT que des collectes de données terrain supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires au printemps 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir l'échéancier de la réalisation du plan susdit et de soumettre une nouvelle date de dépôt au MELCC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à transmettre au MELCC ledit plan d'ici le 15 juin 2022;

QUE la Ville réitère son engagement à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements dans un délai maximal de cinq ans, ou tel que convenu avec le MELCC, après son approbation par ce dernier.

« ADOPTÉE »

21-05-456 Adoption de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lot 1 674 756;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 6 avril 2021 par la résolution 21-04-307;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 23 avril 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 3 mai 2021 par la résolution 21-05-408;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la présence d'un usage habitation multifamiliale (H3) sur le lot 1 674 756, de même que le déplacement de l'aire de stationnement donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes vers la rue Villeneuve, le tout tel qu'illustré aux plans n° de projet 22017, produits par la firme d'architecture Luc Denis architecte inc., en date du 28 septembre 2020 et révisés le 24 novembre 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- que soient plantés trois arbres en cour avant et trois arbres en cour avant secondaire, en respect de l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- que les bacs de recyclage, de déchets et de résidus alimentaires soient positionnés afin que la collecte s'effectue à partir de la rue Villeneuve;
- que le bâtiment se conforme au Règlement sur la sécurité dans les édifices publics S-3-r.4;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-05-457 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-58

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 500, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit que le bâtiment Nord-Ouest (adjacent au boulevard Harwood et à la rue Bellemare) soit composé de 8 étages alors que la hauteur maximale permise est de 4 étages et que le bâtiment Est (adjacent à la rue Chicoine) soit composé de 6 étages alors que la hauteur maximale permise est de 3 étages;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 500, boulevard Harwood, le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Lafond architecte (document de présentation Le Harwood – Habitation – 233 unités + 6 maisons de ville, REV.: 30 avril 2021), et ce, aux conditions suivantes :

- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités d'habitation, de fournir une case de stationnement desservant chacune des unités d'habitation;
- l'obligation de réaliser tous les aménagements paysagers, accessoires et complémentaires de l'ensemble du projet lors de la première phase de développement du projet;;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu de l'arrêté n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-05-458 PIIA / 500, boulevard Harwood / Projet résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-59

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 500, boulevard Harwood, le PIIA relatif à la demande de PPCMOI pour le projet intégré résidentiel qui consiste à construire deux nouvelles habitations multifamiliales, tel que présenté aux documents produits par la firme Lafond architecte (document de présentation Le Harwood – Habitation – 233 unités + 6 maisons de ville, REV.: 30 avril 2021).

« ADOPTÉE »

21-05-459 Adoption / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 avril 2021 le projet de règlement n° 1272-02 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 6 mai 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'une opposition a été reçue par le greffier relativement à ce projet de règlement et que celle-ci a été soumise au Conseil municipal;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1272-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272 afin de remplacer l'article 3.3 ».

« ADOPTÉE »

21-05-460 Adoption / Règlement n° 1781-03 / Nuisances (RMH 450) / Herbe à poux

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1781-03 a été déposé à une séance tenue le 3 mai 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1781-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de modifier la disposition relative à l'herbe à poux ».

« ADOPTÉE »

21-05-461 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1793-02 / Circulation (RMH 399) / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1793-02 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-05-462 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement d'emprunt n° 1808 autorisant les travaux de construction du virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels des travaux d'éclairage et des feux de circulation dans ce secteur, les travaux de réhabilitation du boulevard de la Gare à partir de l'intersection avec la rue d'Orléans jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-05-463 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-17 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1709-17 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-05-464 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 4 mai 2021.

« ADOPTÉE »

21-05-465 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-05-466 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

21-05-467 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 27 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat
Greffier